

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.065

Modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les usages autorisés dans les zones RM28-760 et RM36-772 ainsi que prohiber le service au volant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

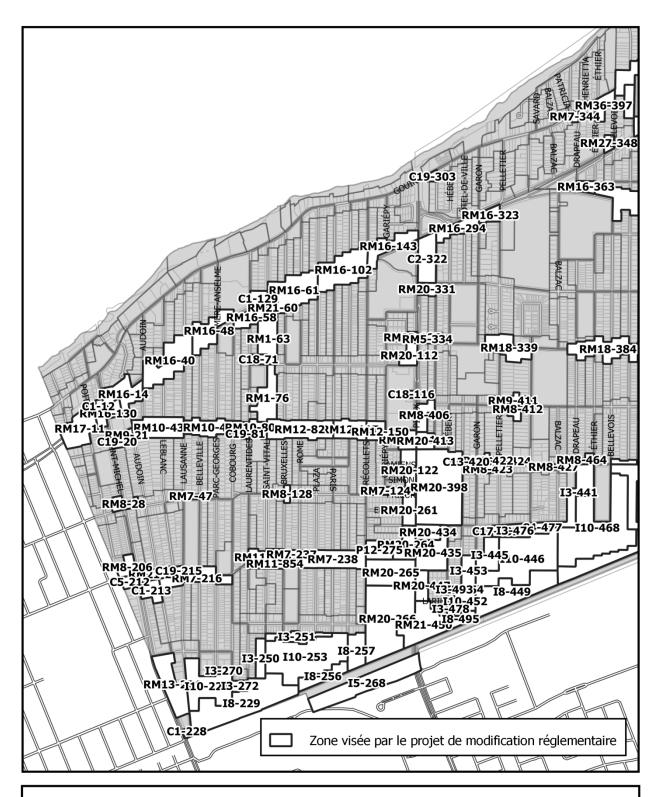
AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2023, le premier projet de Règlement R.R.1562.065 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le MARDI 25 AVRIL 2023, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SITUÉE AU 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.

QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise les zones suivantes :



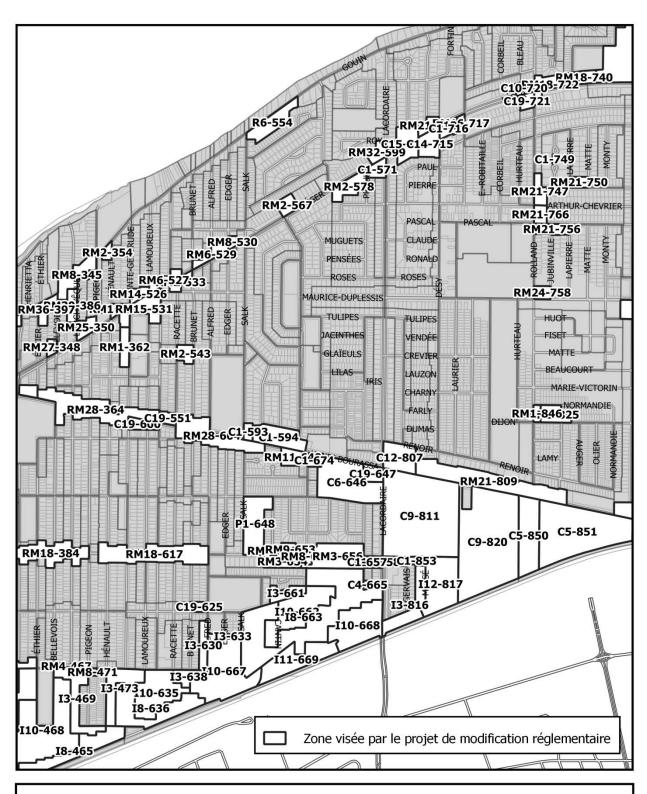


AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE R.R 1562.065



0 100 m



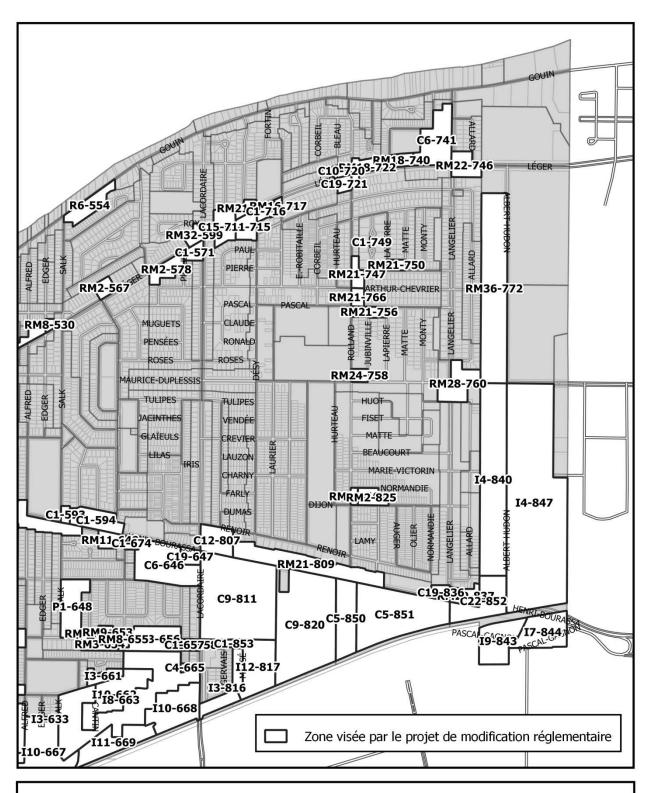


AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE R.R 1562.065



0 100 m





AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE R.R 1562.065



0 100 m

Ce premier projet de règlement peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charleroi, lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.	du
À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,	
M. Marc-Aurèle Aplogan Secrétaire d'arrondissement Le 18 avril 2023	